

OBJET DE LA DELIBERATION

Demande de subvention dans le cadre de la DETR au titre de l'année 2018 (04/15-01-2018)

Par délibération en date du 19 janvier 2017, le Conseil Municipal décidait de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR au titre de l'année 2017 pour la sécurisation des écoles.

Le dossier a été transmis en janvier 2017 et déclaré complet en février 2017. Un courrier a cependant été réceptionné en date du 1^{er} décembre 2017, informant la commune qu'il n'avait pas été donné de suite favorable faute de crédits disponibles. La Préfecture encourage ainsi la Commune à confirmer à nouveau son projet dans le cadre de la demande de DETR au titre de l'année 2018, par un simple courrier écrit. Ce projet de sécurisation des écoles sera donc confirmé en priorité N°1.

Une nouvelle circulaire concernant la dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de l'année 2018, a été établie en date du 13 décembre 2017.

La Commune peut présenter deux projets au maximum en définissant un ordre de priorité.

Il est donc prévu de présenter le projet suivant en ordre de priorité N°2 :

Projet en priorité N°2- Extension de l'école élémentaire - Installation de modules destinés à l'aménagement d'une salle de classe

L'accroissement des effectifs de l'école élémentaire est constant depuis plusieurs années. En 2009, la commune a dû faire l'acquisition d'un premier ensemble de modules destinés à une salle de classe supplémentaire. Les derniers projets immobiliers, la croissance de la population totale Pompignacaise (2946 habitants au 01/01/2018) laisse présager une nouvelle augmentation d'effectifs à la rentrée 2018.

Aussi, il s'agit d'anticiper les événements prochains en prévoyant une consultation en ce début d'année.

En prévision d'un prochain marché public, des estimations ont été réalisées par devis, elles s'établissent comme suit :

- Ensemble de 4 modules à usage de salle de classe de 60,02 m² : 63 734,66€ HT soit 76 481.59€

Plan de financement

Montant HT de l'opération :	63 734.66 €
Demande de subvention DETR 2017 (Taux 35%) :	22 307,13€
Fonds propres :	41 427.53

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2018, en priorité n°2 pour l'extension de l'école élémentaire et l'installation de modules destinés à l'aménagement d'une salle de classe et d'approuver le plan de financement présenté.